



Assemblée de la Communauté Musulmane
du Grand-Duché de Luxembourg

La valeur de la Zakat El Fitr : éclairage théologique

La Zakat El Fitr est l'aumône que chaque musulman et musulmane doit sortir à la fin de ce mois béni du Ramadan. Elle est obligatoire selon certaines écoles juridiques quel que soit l'âge (pour le grand ou pour le petit, et même pour celui qui vient de naître à l'aube du jour de l'Aïd...) et la situation financière (pour le pauvre ou pour le riche). La Zakat El Fitr est une purification pour le jeûneur de toute imperfection dans sa pratique du jeûne et une nourriture pour le pauvre, ainsi que nous l'a enseigné le Prophète - que la prière et la paix soient sur lui-. Le responsable de la famille s'en acquitte pour lui-même et pour toute personne vivant sous sa charge financière. L'aumône doit arriver aux personnes qui la méritent directement ou par l'intermédiaire des mosquées ou des associations caritatives, elle est destinée en priorité aux plus démunis du pays de résidence, comme les pauvres et les réfugiés.

Le musulman doit alors consentir un effort pour s'en acquitter, en privilégiant la satisfaction des besoins du pauvre, comme le préconisent les enseignements prophétiques : « Mettez-les (les pauvres) à l'abri de la demande ce jour-là (jour de l'Aïd) ». Si les besoins au niveau local sont satisfaits, il est alors autorisé de l'envoyer à l'étranger. Afin de faciliter son acheminement et sa distribution, il est recommandé de la sortir suffisamment à l'avance et elle n'est valide légalement qu'avant la prière de l'Aïd.

La Zakat peut être donnée en fonction de la nourriture de base de chaque pays ou bien il est permis aussi de donner sa valeur en argent, en fonction des prix des aliments de première nécessité et du niveau de vie de chaque pays. En accord avec les Imams du pays, au Grand-Duché de Luxembourg, la Zakat El Fitr est évaluée à 10 euros.

Les personnes qui souhaitent néanmoins s'en acquitter en denrées alimentaires doivent tenir compte des aspects suivants :

- Les mesures connues à l'époque prophétique matérialisées par sâ' (الصاع) ou moud (المُد)... sont des unités de mesures approximatives qui ne peuvent être quantifiées avec précision et déterminées avec fiabilité, car elles dépendent de la nature de la nourriture pesée, de sa typologie et de sa forme. Ainsi par principe de précaution, il est important d'arrondir ce poids estimée de base (2225g) et de réévaluer son volume à 3kg de la nourriture de base d'un pays donné. En effet, les Zakats ne font pas partie des actes cultuels à caractère normatif exclusif, comme la prière, pour laquelle il n'est pas autorisé d'augmenter le nombre d'unités de prières (raka'ates) par exemple.
- Si la Zakat El Fitr doit provenir légalement de la nourriture de base du pays de résidence, comment donc décliner ce principe dans notre contexte européen

? En d'autres termes, quelle est la nourriture de base en Europe ? Est-ce le riz, le raisin et les dattes ? Ou plutôt les fruits et les légumes, la viande blanche et rouge ? Y a-t-il une différence entre un pays européen et un autre ? Y-a-t-il des variations entre la nourriture de base de la personne elle-même et celle de son pays ?

Seule une étude sérieuse du marché luxembourgeois par les commerçants ou des économistes pourrait nous éclairer par rapport à cette question et à la lumière de leur avis consultatif, un avis juridique pourrait être prononcé.

Enfin, il faut rappeler que chacun a le droit d'opter pour l'avis juridique qui lui semble juste et argumenté, à condition de se référer aux instances religieuses compétentes ou tout simplement de suivre l'avis en vigueur dans sa mosquée et pris par les instances représentatives religieuses de son pays. Le plus important c'est de préserver le sens d'unité et de fraternité.

Nous rappelons aux musulmans qu'il est important de ne pas oublier l'actualisation de la Zakat obligatoire (Zakat El Ma'al) de l'argent, en cas de dépassement du seuil légal (Nissab النصاب). Elle reste redevable a posteriori si elle n'a pas été acquittée par négligence ou par ignorance dans le passé.

Nous implorons notre Seigneur, lors de ces dix derniers jours de rapprochement d'Allah - Soit-Il Exalté - de purifier nos cœurs, de protéger notre langue et de nous permettre d'observer la Nuit du Destin avec foi et dévotion.

Hafiz Dr. Rabie FARES
Chef de culte musulman
du Grand-Duché de Luxembourg